

MISSION C.N.R.S. - O.R.S.T.O.M.

ainda não publicado,
mas pode ser difundido
e citado.

CEDI - P. I. B.
DATA 07, 07, 86
MOD PL D 05

P. D. f.

NOTE SUR LA SITUATION ACTUELLE DES INDIENS PALIKUR

DU BAS OYAPOCK (septembre 1980).

- oOo -

A Monsieur le Préfet du Département de la Guyane

par Simone DREYFUS-GAMELON
Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes
Etudes en Sciences Sociales
Responsable de l'équipe de Recherche en
Ethnologie Sud-amérindienne du C.N.R.S.

S O M M A I R E

	<u>pages</u>
I - L'ETHNIE PALIKUR	1
II - LOCALISATION DES GROUPES PALIKUR ET RECENSEMENT ...	2
III - QUELQUES DONNEES SUR LA QUESTION FONCIERE	4
3.1. Remarques générales sur l'agriculture palikur	4
3.2. Aperçu sur la situation foncière de chaque groupe local	5
IV - SUGGESTIONS	8
NOTES	10

A la suite d'une première mission, à laquelle avaient collaboré Pierre GRENAND (O.R.S.T.O.M.) et Françoise GRENAND (C.N.R.S.) tous deux attachés au Centre O.R.S.T.O.M. de Cayenne, un rapport a été remis, en octobre 1978, à Monsieur le Préfet LE DREACH. La présente note en reprend brièvement quelques éléments, le met à jour pour ce qui concerne le recensement de la population et ses localisations et se propose surtout d'attirer l'attention sur la question des droits de jouissance foncière des Indiens palikur, question qui appelle à présent un règlement urgent.*

I - L'ETHNIE PALIKUR

Parlant leur propre langue, possédant une organisation socio-familiale différente de celle de leurs voisins créoles, les Palikur représentent la seule ethnie amérindienne survivante d'entre les nombreuses sociétés indigènes établies sur le bas Oyapock au début de la colonisation européenne.

Population essentiellement fluviale, ils ont successivement, ou simultanément, occupé la rivière Rocawa au Brésil, l'Oyapock et la Guanary où leurs implantations sont certainement anciennes. Des informateurs âgés (70 ans ou davantage) nous ont appris que, sur le bord français, les sites de Guanary, de la Pointe Bruyère, de la crique Marouane, de Trois Palétuviers, de Couman-Couman, de la crique Toucouyenne et de Saint Louis étaient habités par leurs parents et grands-parents il y a donc plus d'un siècle. (1).

Par contre, la remontée vers Saint Georges est plus récente et due à des raisons soit structurelles, soit conjoncturelles :

- traditionnellement l'habitat palikur est dispersé (non groupé), constitué de petits nuclei où co-résident de très proches parents, séparés les uns des autres par quelque distance au long de la rivière. L'importante poussée démographique des dix ou quinze dernières années (2) les a obligés à dilater leur implantation en conservant, de préférence, la dispersion riveraine. Le peuplement actuel de la crique Gabaret est conforme à ce modèle de résidence, partie intégrante de la structure sociale.

- la nécessité de scolariser les enfants impose à des groupes palikur, éloignés de Trois Palétuviers, de se fixer à Saint Georges même. Ainsi les habitants du village de la Savane (dit "Persévérance"), propre et bien aménagé, considèrent-ils leur installation comme stable et définitive. Ceux de Gabaret sont contraints à de fréquents va-et-vient entre leurs habitations près des abattis et une deuxième maison, construite depuis 1978 à la sortie de Saint Georges, où demeurent pendant l'année scolaire, tantôt toute la famille, tantôt seulement les personnes âgées et les enfants. Il n'est pas inutile de souligner que ce double habitat présente pour eux de sérieux inconvénients.

- la situation du village Bambou (dans lequel il ne faut pas inclure les "résidences secondaires" des Palikur de Gabaret, qui en sont tout à fait séparées) devra être étudiée à part. Une partie seulement de ses habitants vit d'abattis, répartis (ainsi que nous le dirons ci-dessous) en des emplacements divers. On ne peut dire encore si ce village composite (Indiens Palikur, Karipun, Brésiliens, Créoles) demeurera en totalité, ou en partie sur le site actuel. Les enfants, bien entendu, fréquentent l'école de Saint Georges.

II - LOCALISATION DES GROUPES PALIKUR ET RECENSEMENT

D'après mon dernier recensement (septembre 1980), et sous réserve de vérifications ultérieures, les Palikur sont répartis entre :

- le village de la Savane "Persévérance" près de la piste d'atterrissage de Saint Georges	93 personnes
- le village Bambou (peuplement hétérogène) accolé à Saint Georges au bord de l'Oyapock	91 -
- la crique Gabaret : 5 <u>nuclei</u> familiaux séparés double habitat sur l'Oyapock	95 -
- le village de Tampac	15 -
- la crique Mirambeau : 3 <u>nuclei</u> familiaux (3)	15 -
- le village de Rozé	21 -
- le village de Couman-Couman	27 -
- le village de Trois Palétuviers	35 -
<u>Résidents palikur de la commune de Saint Georges</u>	<u>392</u>
- le village de Petit Toucouchy (commune de Ouanary)	13
<u>Total des Palikur du bord français :</u>	<u>405 personnes</u>

Au recensement I.N.S.E.E. de 1974 la commune de Saint Georges comptait 1.051 habitants. Des estimations peu précises lui en attribuent à présent environ 1.200. Les Palikur en constitueraient donc à peu près le tiers.

Par contre, selon le dénombrement effectué par Monsieur Clément BOYE, conseiller agricole à Saint Georges, sur 102 chefs d'abattis de la commune, plus de la moitié (55) sont Palikur. C'est dire que ceux-ci sont essentiellement cultivateurs, et parmi les plus actifs.

Or ils se trouvent, dans le domaine agricole, aux prises avec de graves difficultés en raison de la mauvaise qualité et (ou) de la faible quantité des terrains dont disposent la plupart de leurs groupes locaux et, pour tous, de la précarité de leur exploitation de sols dont la pérennité de la jouissance ne leur est pas légalement garantie.

III - QUELQUES DONNÉES SUR LA QUESTION FONCIÈRE

S'il est souhaitable que le cas des Palikur, ethnie amérindienne distincte, soit considéré globalement (au niveau de l'ethnie même) et fasse l'objet de dispositions statutaires, la dispersion de leur territoire "en peau de léopard" impose d'envisager, au niveau de chaque groupement local les solutions concrètes à apporter à leurs problèmes fonciers.

3.1. Remarques générales sur l'agriculture palikur

3.1.1. Les Palikur sont des essarteurs (agriculteurs sur brûlis) dont l'expérience et la pratique en la matière sont séculaires et bien connue leur parfaite adaptation à un environnement de bas de fleuve, parsemé de collines boisées et bien drainées.

Ce dernier point est important car le manioc, base de l'alimentation, ne supporte pas la stagnation dans des fonds gorgés d'eau. Dans des conditions où la sécheresse alterne normalement avec l'humidité, les tubercules peuvent rester en terre deux ans ce qui, en défrichant un abattis chaque année, permet un approvisionnement sans rupture. Mais des marécages couvrent une large partie des zones palikur. Le manioc planté dans leur voisinage pourrit et doit être arraché prématurément en totalité, les tubercules étant encore petits. Le rendement de la plantation en est très diminué et la soudure jusqu'à la récolte suivante ne se fait plus. Les Amérindiens sont obligés d'acheter leur granulé (couac) pendant plusieurs mois par an alors qu'ils sont traditionnellement auto-suffisants et seraient volontiers producteurs d'un surplus commercialisable.

3.1.2. L'auto-consommation d'une famille de cinq ou six personnes (adultes et enfants) correspond à la production d'environ un demi hectare planté en manioc et autres cultures vivrières chaque année. En tenant compte du nombre plus élevé de personnes dans beaucoup de familles et des besoins du marché, il apparaît que chaque chef d'abattis devrait planter en moyenne un hectare par an.

L'agriculture sur brûlis traditionnelle qu'il serait irréaliste et certainement dangereux de faire abandonner aux Amérindiens, permet une bonne régénération du sol -et de la forêt- si des périodes courtes de culture (un ou deux ans) sont suivies de longues jachères (vingt ans). C'est dire qu'une famille n'est assurée de maintenir sa production à long terme qu'en jouissant de droits d'usage sur une parcelle de 20 ha. L'accroissement démographique laisse prévoir qu'un chef d'abattis aura, en moyenne, trois successeurs dans vingt ans.

En conséquence : tout projet de règlement du problème foncier (délimitation de réserves, attribution de concessions ou autre) devra prendre en considération la nécessité de prévoir, par chef d'abattis actuel, soixante hectares dont l'exploitation sera échelonnée dans le temps.

3.2. Aperçu sur la situation foncière de chaque groupe local

3.2.1. village de la Savane "Persévérance"

- nombre de chefs d'abattis : 16
 - besoins estimés à : 60 ha x 16 = 960 ha
 - exploitation actuelle : il y a quelques années un lot (n° 27) a été accordé à l'ensemble des Indiens de la Savane sur un lotissement agricole de la commune, vers la crique Patawa. La parcelle a une superficie de 15 ha dont il faut déduire 3 ou 4 ha de marécages. Les abattis sont très petits et chaque cultivateur revient sur son lopin un an sur deux ou tous les ans. Ainsi qu'on pouvait le prévoir la terre est maintenant épuisée et les Indiens sont de plus en plus dépendants du marché pour leur alimentation, devenue déficitaire qualitativement. Certains d'entre eux ont ouvert des abattis au-delà du bout de la piste d'atterrissage, un autre sur la rive droite de la crique Gabaret ; aucun enregistrement n'en a été fait au cadastre.
- Une solution doit être trouvée pour permettre aux Indiens de revenir à une auto-suffisance alimentaire équilibrée et, selon leurs désirs, de commercialiser du couac et des

fruits (4). Il leur faut en totalité environ 1.000 ha, accessibles de leur village, lui-même à reconnaître comme zone d'habitation amérindienne.

3.2.2. village Bambou

- nombre de chefs d'abattis : 8
- besoins estimés : à déterminer,
- exploitation actuelle : quatre chefs d'abattis cultivent sur la crique Gabaret, deux autres sur la crique Mirambeau, un à Patawa, un à l'arrière du bourg, près du casernement. Il n'y a donc probablement pas à envisager une attribution de terres d'un seul tenant pour les habitants de ce village. La solution de leurs problèmes fonciers devra être cherchée aux lieux de leurs abattis et leurs cas joints à ceux des autres Palikur dont les zones de subsistance sont voisines.

3.2.3. la crique Gabaret

- nombre de chefs d'abattis : 14 auxquels on ajoutera les 4 résidents précités du village Bambou
- besoins estimés : 60 ha x 18 = 1.080 ha
- exploitation actuelle : l'implantation des Palikur sur la crique Gabaret est une des meilleures qui soient pour leurs activités traditionnelles et leur mode de vie. Les terres des collines boisées conviennent aux cultures, la forêt est riche en gibier (tandis que les aborde de Saint Georges sont dépeuplées), la pêche satisfaisante. On ne saurait mieux faire que de recommander d'y délimiter une réserve foncière d'un millier d'hectares. Le projet de réserve forestière sur la rive gauche de la crique, en cours d'élaboration par l'O.N.F. n'est pas incompatible avec le maintien des Palikur dans leurs zones de subsistance ; on a dit que leurs méthodes de culture, s'ils disposent de suffisamment de terre, ne sont pas dommageables pour l'environnement. Peut-être la formule de Parc régional serait-elle encore mieux adaptable aux nécessités de protéger la forêt et de conserver aux Amérindiens une implantation dont ils sont satisfaits. Nous suggérons également d'étudier les possibilités d'attribution de terres sur la rive droite de la crique aux Palikur de la Savane.

3.2.4. les villages de Jampac et de Rozé

- nombre de chefs d'abattis : 3 et 1
- besoins estimés : 60 ha x 3 = 180 ha à Tampak
60 ha à Rozé
- exploitation actuelle : dans l'un et l'autre village le petit nombre d'exploitants palikur ne pose pas de problème. Il suffirait que le droit entérine le fait et que leur soit garantie la jouissance de leurs zones de subsistance à proximité de leurs zones d'habitation.

3.2.5. la crique Mirambeau

- nombre de chefs d'abattis : 8 (dont 2 résident encore au village Bambou, 1 à Trois Palétuviers, et 1 à Rozé)
- besoins estimés : 60 ha x 8 = 480 ha
- exploitation actuelle : il s'est produit un mouvement de migration depuis peu vers la crique Mirambeau où pourraient venir encore s'établir de nouvelles familles et qui présenterait une configuration de peuplement comparable à celle de la Gabaret. L'étendue de la réserve foncière est à calculer en fonction d'un éventuel développement de la migration.

3.2.6. le village de Couman-Couman

- nombre de chefs d'abattis : 5
- besoins estimés : 60 ha x 5 = 300 ha
- exploitation actuelle : en raison de l'étendue des marécages entourant le village et du pourrissement des dernières récoltes de manioc, les habitants doivent fréquemment déplacer leurs abattis. Certains envisagent de transférer leurs habitations à Saint Louis. Une consultation des familles de Couman-Couman est nécessaire, en raison de fluctuations en cours, pour savoir s'ils accepteraient de s'établir les uns à Saint Louis, les autres sur les criques Mirambeau ou Marouane.

3.2.7. le village de Trois Palétuviers

- nombre de chefs d'abattis : 10 (sans compter celui qui cultive sur la crique Mirambeau)

- besoins estimés : 60 ha x 10 = 600 ha
 - exploitation actuelle : seul village palikur dont la population a diminué depuis mon séjour de 1978, Trois Palétuviers a fourni une partie des nouveaux résidents de la crique Mirambeau. Anciennement occupé par les Palikur, le site de Trois Palétuviers n'a sans doute jamais produit suffisamment pour une population importante car il présente les mêmes inconvénients que Couman-Couman. Actuellement 4 chefs d'abattis cultivent à proximité du village (accès par voie de terre), deux à "Dedjol" (crique entre Trois Palétuviers et Marouane), les autres sont revenus à la crique Marouane, peuplée de leurs ascendants au tournant du siècle passé et revendiquée par eux comme leur zone de subsistance traditionnelle. L'endroit semble approprié pour l'établissement d'une réserve foncière à l'usage des Palikur des derniers villages de l'aval.

IV - SUGGESTIONS

Pour garantir aux Palikur des droits de jouissance sur leurs zones de subsistance et d'habitation, on préconise la recherche de formules adaptées aux différentes situations locales. Plusieurs solutions peuvent être envisagées et combinées.

a) création de réserves foncières et (ou) d'un parc régional :

sur la crique Gabaret

sur la crique Mirambeau

sur la crique Marouane de la pointe Saint Louis à Couman-Couman incluant la montagne Toucouyenne.

Ces solutions intéresseraient la majorité des Palikur, mais ceux de "Persévérance" posent un problème particulier. Ils souhaiteraient obtenir une réserve ou une concession (maintenue en agriculture traditionnelle) sur le lotissement projeté au long de la route de Maripa. Il semble qu'on ne leur proposerait là qu'une superficie insuffisante. A défaut ils

envisageraient peut-être (ce point est à discuter avec leur syndicat agricole) de cultiver sur la Gabaret, à condition qu'une route rende leurs abattis accessibles de leur village. En outre la fixation sur la Gabaret d'une population relativement importante justifierait l'ouverture d'une classe ou deux pour les enfants. Cela ne devrait pas faire plus de difficultés que d'en avoir ouvertes à Camopi et à Trois Sauts ; les enfants Palikur sont nombreux à l'école de Saint Georges. Si nos informations sont exactes ils constitueraient déjà l'effectif d'une classe entière, ou plus. Une population scolaire homogène et un enseignement adapté seraient des facteurs de meilleure réussite scolaire à laquelle les Palikur aspirent. Ce point a déjà été soulevé dans notre rapport de 1978.

b) attribution de quelques concessions individuelles aux Palikur isolés ou groupés en trop petit nombre pour justifier la création d'une réserve :

- à Saint Georges pour quelques chefs d'abattis
- à Tampac et à Rozé pour les résidents.

c) s'il est créé une commission chargée de donner un avis consultatif sur les problèmes fonciers touchant les Amérindiens, il est souhaitable que des ethnologues soient régulièrement associés à ses travaux.

N O T E S

- * L'enquête sur les problèmes fonciers a bénéficié de la collaboration précieuse de Monsieur Clément BOYE, conseiller agricole à Saint Georges que je tiens à remercier ici, en précisant que je suis seule responsable des commentaires et suggestions.
- (1) La mémoire généalogique palikur ne remontant pas au-delà de la deuxième génération ascendante, il n'est pas possible de reconstituer par les seuls témoignages oraux une histoire plus reculée. Une sérieuse datation archéologique serait précieuse.
- (2) Aucun recensement n'a été fait entre celui de l'ethnologue brésilien Nimuendaju en 1925 et le mien en 1978, dont la comparaison montre qu'en 50 ans la population palikur totale a presque quintuplé. Je pense que cet accroissement s'est produit depuis la mise en place d'une assistance médicale à Saint Georges et d'une infirmerie à Rocawa.
- (3) Un mouvement de migration est commencé vers la crique Mirambeau. Deux habitants du village Bambou, un de Rozé, un de Trois Palétuviers y ont ouvert des abattis. Il se peut que prochainement ils y transportent leur résidence ce qui porterait à 7 le nombre de nuclei familiaux.
- (4) On signalera au passage la quasi absence de production fruitière à Saint Georges.